

Navette S14

À partir du 3 janvier 2022,
la carte de gratuité
n'est plus valable



En janvier,
des tickets
de transport
OFFERTS

en Mairie
sur présentation
de votre carte
de gratuité

AU 1^{ER} JANVIER 2022, LE SYTRAL (AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS DES TERRITOIRES LYONNAIS) CHANGE DE STATUT POUR DEVENIR UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL AVEC UN PÉRIMÈTRE D'ACTION ÉTENDU.

CE NOUVEAU STATUT NE PERMET PLUS À LA COMMUNE DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA NAVETTE S14 AFIN DE LA RENDRE GRATUITE POUR LES NEUVILLOIS.

C'EST POURQUOI IL EST DÉSORMAIS NÉCESSAIRE DE POSSÉDER UN ABONNEMENT OU UN TICKET TCL POUR UTILISER LA LIGNE.

Une offre élargie de transport

En souscrivant un abonnement ou en utilisant un ticket de transport, **vous pouvez voyager sur tout le réseau TCL.**

NOUVEAU !

Les habitants du quartier de l'Écho pourront désormais bénéficier d'une desserte à la demande avec la ligne Résago R2 (St-Didier-au-Mont-d'Or-Neuville via Poleymieux, Curis et Albigny).

Le service circule toute l'année sur réservation en fonction de vos besoins de déplacement, du lundi au vendredi entre 9h et 16h. Ce taxi TCL est accessible avec tout titre de transport TCL (ticket ou abonnement).

Pour réserver (à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à la veille 20h) :
Allô TCL au 04 26 10 12 12

Pour en savoir plus :
<https://www.tcl.fr/lignes/resago-r2>



Des abonnements pour tous

Tous les abonnements TCL vous permettent **de vous déplacer de manière illimitée** sur l'ensemble du réseau.

À CHACUN SON TARIF

4-10 ans	9,30€ / mois
11-17 ans	23,30€ / mois
18-25 ans / Étudiants 26-27 ans	25€ / mois
26-64 ans	66,40€ / mois
Retraités dès 60 ans / 65 ans et +	33,20€ / mois
Familles nombreuses <i>Au moins trois enfants de moins de 18 ans</i>	46,50€ / mois

Mais aussi des tarifications solidaires pour les personnes ayant de faibles ressources :

Solidaire gratuit <i>Réservé aux habitants du Rhône : bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASJ, de l'ASPA, personnes malvoyantes et mutilés de guerre ou du travail de 65 ans et +, bénéficiaires de la garantie jeunes ou du Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ), demandeurs d'asile, demandeurs de titre de séjour.</i>	Gratuit
Solidaire réduit <i>Réservé aux habitants du Rhône : non-imposables et bénéficiaires d'une allocation Pôle Emploi ; personnes en Contrat « Parcours Itinéraire emploi renforcé » ; jeunes chômeurs âgés de 18 à 24 ans inscrits à Pôle Emploi ; jeunes de 18 à 24 ans bénéficiaires du FAJ ; bénéficiaires de la CMUC, de la CSS ou de l'AME ; collégiens, lycéens et étudiants boursiers ; élèves en SEGPA, ULIS, ITEP et IME ; personnes non-imposables dès 65 ans, personnes non-imposables et retraitées dès 60 ans ; anciens combattants et veuves d'anciens combattants de 65 ans et +, jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, contrat du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), promo 16-18 ans de l'AFPA.</i>	10€ / mois

Retrouvez toutes les formules d'abonnement sur www.tcl.fr



La commune vous accompagne

Si vous disposez actuellement d'une carte de gratuité de la navette S14 **la commune de Neuville-sur-Saône vous accompagne pendant la période transition.**

DES TICKETS OFFERTS

Pendant tout le mois de janvier 2022, vous pouvez bénéficier de tickets de transport en Mairie sur présentation de votre carte de gratuité.



UNE AIDE POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT

Si vous êtes éligible à une tarification solidaire et/ou si vous ne pouvez pas vous déplacer en agence TCL pour des raisons de santé ou de perte d'autonomie, **le Centre communal d'action sociale (CCAS) peut vous délivrer un abonnement.**

Des aides financières pourront également être étudiées en fonction des situations.

Pour en savoir plus :
CCAS de Neuville-sur-Saône au
0 8000 69250 (numéro vert gratuit)